

### Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT  
03 88 35 35 38

### Durée

2 jours - 14 heures

### Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.  
Savoir lire et parler français.  
Personnel ayant des connaissances en électricité

### Effectif

Minimum 6 participants  
Maximum 10 participants

### Moyens pédagogiques et supports

-Face à face pédagogique avec un formateur expérimenté

-Travaux pratiques

-Evaluation des savoirs et des savoirs faire

-Supports de cours informatique et vidéo projection

### Formateur

Formateur disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'électricité .

### Suivi et évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

Après validation des tests, un avis nominatif et individuel sera rédigé puis adressé à l'employeur.

Un titre NFC 18-510 accompagne l'avis pour modèle

Documentation : un livret sera donné au stagiaire en fin de formation

**Périodicité de recyclage recommandée selon NF C 18 - 510 = 3 ans**

### Information complémentaire

Se munir de ses équipements de protection individuelle (casque isolant avec écran facial, gants isolants de classe 0 minimum, chaussures de sécurité) pour les travaux pratiques.

Version du 16/01/2018

### Objectif de formation

A la fin de cette formation,  
selon la **NORME NF C 18-510**

- Être capable d'effectuer des travaux d'ordres électriques
- Être capable d'effectuer des interventions générales en basse tension (maintenance, dépannage...)
- Être capable d'effectuer des consignations / déconsignations en basse tension et ou haute tension
- Être capable de remplir les documents administratifs
- Être capable de définir, de signaler, de délimiter les zones à risques électriques
- Être capable de mettre en place les mesures de prévention adaptées aux risques

### Public

. Personnel intervenant sur :

- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation
- Les installations des activités agricoles et des chantiers forestiers (élagages, etc...)
- Les installations des atmosphères explosives
- Les installations de soudage, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques de choc électrique
- Les installations électriques temporaires telles que stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs et des lieux d'expositions ou de spectacle
- Les installations d'éclairage public et privé

### Contenu

- La réglementation sur les risques électriques
- Les grandeurs fondamentales électriques (l'intensité, la tension, la résistance et la puissance)
- Sensibilisation aux risques électriques
- Préventions des risques électriques
- Les zones à risques électriques
- Les instructions de sécurité et balisage de la zone de travail
- Les différents domaines de tension AC / DC
- L'habilitation (symboles et définition)
- Les prescriptions et documents administratifs
- Les moyens de protections collectifs et individuels
- Les différentes classes de matériel
- La consignation / déconsignation
- Les limites de l'habilitation B1/H1 - B2/H2 - BC/HC - BEx/HEX - BR
- Les instructions de sécurité lors d'essais
- La conduite à tenir en cas d'accident
- La conduite à tenir en cas d'incendie électrique
- Contrôles individuels notés, QCM suivant l'habilitation visée
- Travaux pratiques évalués suivant l'habilitation visée

